

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision du 30 décembre 2014 relative à la composition  
du comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles des mines**

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques des établissements publics relevant du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 relatif au comité technique de l'Institut Mines-Télécom et au comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles nationales supérieures des Mines;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État;

Vu le procès-verbal de l'élection du 4 décembre 2014,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

La composition du comité technique commun à l'Institut Mines-Télécom et aux écoles des mines placée auprès du directeur général de l'Institut Mines-Télécom est fixée comme suit:

**Représentants de l'administration**

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom ou son représentant, président du comité technique.

Le directeur des ressources humaines ou son représentant.

**Représentants titulaires du personnel**

*CFDT*

M. Éric Bergeault.

Mme Catherine Bon.

M. Dominique Dubois.

M. Patrick Horain.

Mme Suzanne Jacomet.

Mme Stéphanie Javelle.

*CGT-SUD*

M. Thierry Chonavel.

Mme Christine Letrou.

*SPSCM-UNSA, CFE-CGC, SPAC-UNSA*

M. Vincent Derozier.

M. Thibault de Swarte.

**Représentants suppléants du personnel**

*CFDT*

Mme Claire Longuet.  
Mme Hélène Bérail.  
M. Samuel Tardieu.  
M. Dominique Frère.  
Mme Françoise Di Rienzo.  
M. Renaud Gabet.

*CGT-SUD*

M. Philippe Accart.  
M. Philippe Ciblat.

*SPSCM-UNSA, CFE-CGC, SPAC-UNSA*

M. Bruno Rémy.  
Mme Yvelise Lamarque.

Article 2

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 décembre 2014.

*Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom,*  
P. JAMET